

MÉMOS

CONTRÔLE D'ACCÈS : LES NIVEAUX DE SÛRETÉ

COMMENT DÉFINIR LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE SÛRETÉ ?

Selon les référentiels en matière de sûreté, la définition des niveaux de sûreté est déterminée en fonction de la **complexité du système** ainsi que de la **résistance mécanique** de celui-ci.

La complexité du système repose sur les 2 composantes ci-après :

- **Identification** : définition de l'identité des utilisateurs ;
- **Authentification** : vérification de l'identité des utilisateurs.

Le tableau ci-dessous propose **4 niveaux** de sûreté différents selon la possibilité d'identification / authentification par le système (selon référentiel APSAD D83 Contrôle d'accès) :

Niveau	Ident.	Auth.	Équipement	Résistance
I	-	-	Moyen ou secret collectif Clé mécanique collective Clé électronique collective Clavier fixe code collectif 4 chiffres	3 mn avec outillage par une personne sans préparation
II		-	Moyen ou secret individuel Biométrie Clé mécanique personnelle Clé électronique personnelle Clavier fixe code personnel 6 chiffres Biométrie contour de main	5 mn avec outillage de manière préméditées par une personne faiblement équipées

Niveau	Ident.	Auth.	Équipement	Résistance
III	✓	✓	Moyen et secret individuels Biométrie et moyen ou secret individuels Biométrie évoluée Clé électronique personnelle Clavier fixe code personnel 8 chiffres Biométrie œil ou empreinte veineuse	10 à 15 mn avec outillage, de manière préméditées , par des personnes initiiées et équipées
IV	✓	✓	Idem III avec renforcement des 2 moyens ou ajout d'un 3ème	10 à 15 mn avec outillage, de manière préméditées , personnes initiiées et fortement équipées et renseignées

CHOIX ET ORGANISATION DES NIVEAUX DE SÛRETÉ

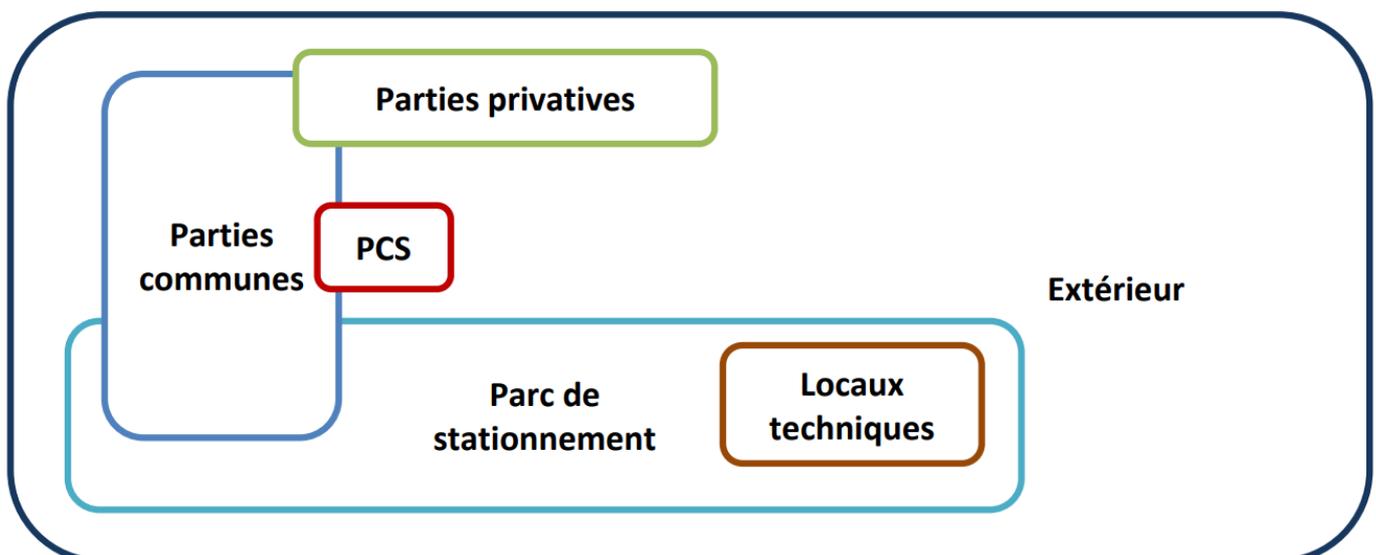
Les exigences à prendre en compte pour définir le niveau de sûreté à mettre en place sont les suivantes :

- **Activité principale** des locaux / établissement / site ;
- **Environnement** d'implantation ;
- **Accessibilité** des piétons / véhicules ;
- **Présence** humaine ;
- **Exigences spécifiques.**



La définition de **points névralgiques** permettra, en complément des exigences précédentes de définir les différents secteurs à contrôler (enceinte du site, parc de stationnement, parties communes, etc..).

Exemple de **schéma d'organisation des secteurs contrôlés** d'un établissement :

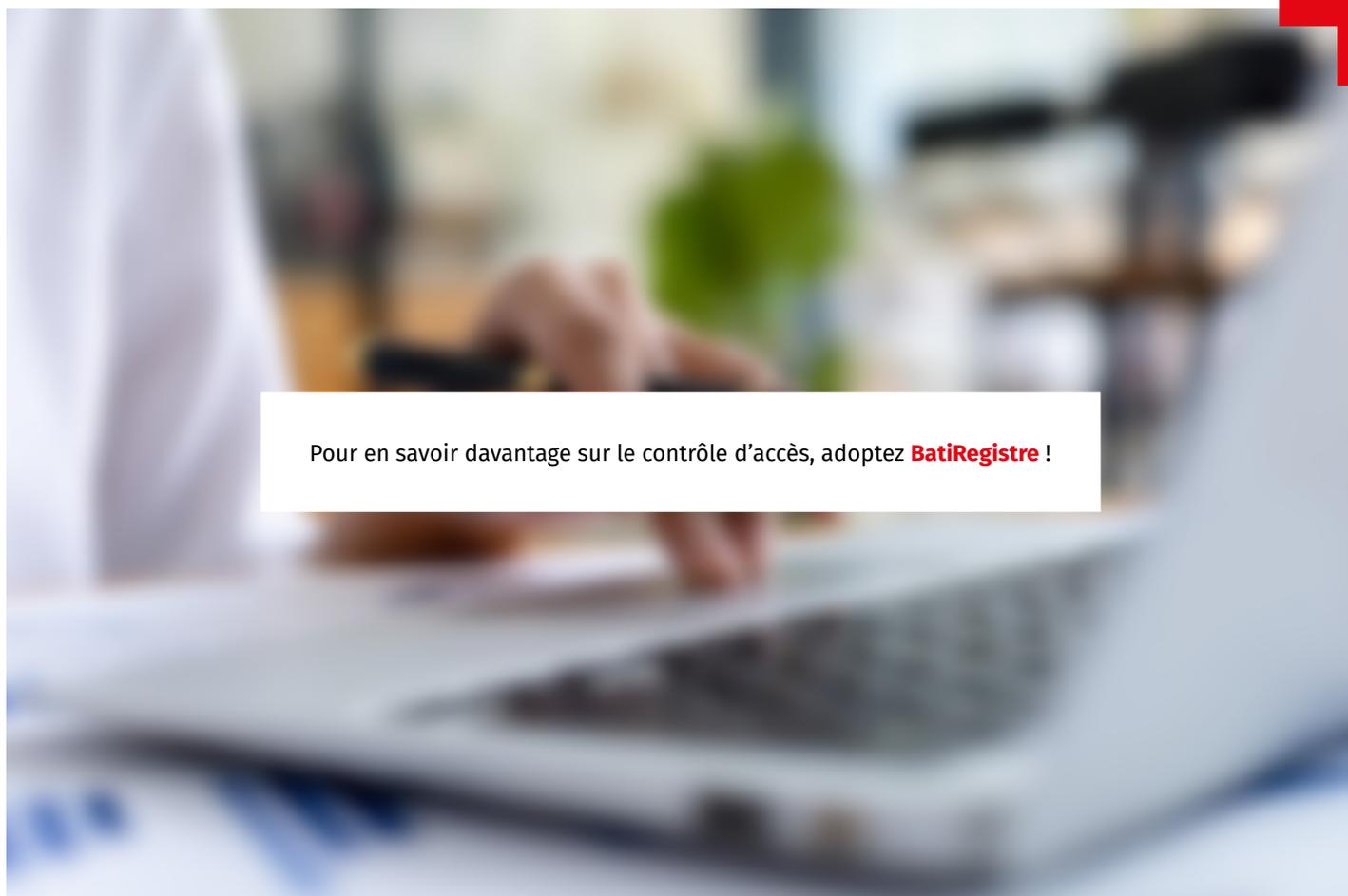


NIVEAU DE SÛRETÉ ET PROTECTION PHYSIQUE

Une fois le niveau de sûreté sélectionné, il convient de mettre en place le **niveau de protection homogène pour l'ensemble du secteur contrôlé ainsi que pour la protection physique associée** (ou bien de prévoir une surveillance humaine au niveau des points en compensation).

Les différentes protections physiques possibles sont par exemple :

- Les portes avec serrures (NF EN 1627) ;
- Les couloirs rapides ;
- Les tourniquets ;
- Les parois ;
- Etc..



Pour en savoir davantage sur le contrôle d'accès, adoptez **BatiRegistre** !

MÉMOS BATIREGISTRE

CONTRÔLE D'ACCÈS :
LES NIVEAUX DE SÛRETÉ

Des questions ?

contactez-nous !

batiregistre.fr

↳ Tel. : 04 79 61 81 90
contact@batiregistre.fr
www.batiregistre.fr

